



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (18h30)
SALLE ENTRE 2 PEAUGRES**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
En exercice	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 35		
Votants	: 51		
Convocation et affichage	: 08/12/2022		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Gilles	
	DUFAUD		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Christian ARCHIER (pouvoir à Bruno FANGET), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Myriam SERVY-CHANAL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-463 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE -
REPRESENTATION - SUBSTITUTION DES COMMUNES DE SERRIERES ET
LIMONY AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU RHONE COURT
CIRCUITE DE LA LOIRE, L'ARDECHE, L'ISERE ET LA DROME (SMIRCLAID)**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Au terme de ses statuts, Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement.

Les communes de Serrières et Limony sont actuellement adhérentes du syndicat mixte intercommunal du Rhône court circuité de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et la Drôme (SMIRCLAID).

Le syndicat a été créé en 2002 à l'initiative du Préfet de Région pour concevoir, programmer, réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration, la mise en valeur du Rhône court-circuité entre St-Pierre-

de-Bœuf et St Rambert d'Albon et de sa plaine alluviale, ainsi que tous équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine naturel.

Compte-tenu de l'objet statutaire de ce syndicat et conformément au principe de spécialité qui veut que tout transfert de compétence dessaisisse les communes, Annonay Rhône Agglo doit, siéger dans ce syndicat en représentation – substitution de ces communes.

Les autres membres du syndicat sont :

- Entre Bièvre et Rhône
- Porte de Dromardèche
- La commune de St Pierre de Boeuf

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE la représentation-substitution d'Annonay-Rhône Agglo en lieu et place des communes de Serrières et Limony au sein du syndicat mixte intercommunal du Rhône court circuité de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et la Drôme (SMIRCLAID)

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/12/22
Affiché le : 19/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-38055-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET